

Malakoff, le 10 février 2014

Décision n° 10/2014 portant nomination d'un directeur de centre

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,

Décide :

Art. 1^{er} - M. Gilles Roubion est nommé directeur du centre EPIDE de Doullens.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

